

PAR COURRIEL

Le 22 septembre 2026

DEMANDEUR

N/Réf. : 202608-103

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous faisons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 31 août 2026.

Vous trouverez ci-jointe une copie de certains des documents détenus par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts relativement à cette demande. Vous remarquerez toutefois que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. En effet, nous avons masqué les renseignements confidentiels au sens des articles 53 et 54 de cette loi.

Également, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès, nous ne vous transmettons pas un document dont les renseignements non accessibles en forment la substance, lesquels sont visés par les articles 53 et 54 de cette même loi.

De plus, certains des documents visés par votre demande font l'objet d'une publication ou d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès. Vous les trouverez en suivant ces liens :

- En ce qui concerne la reddition de comptes, vous pouvez consulter la carte interactive des sites contaminés sous la responsabilité de l'État : <https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/sites-contaminees-sous-la-responsabilite-de-letat>
- Pour les renseignements relatifs au budget, vous pouvez vous référer au plan de travail de l'année financière en cours : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/ressources-naturelles/mines/Documents/restauration/PL_travail_2026-2027.pdf

Finalement, un document relève d'un autre organisme public. Ainsi, comme le prévoit l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à adresser votre demande à la responsable de l'accès à l'information de cet organisme public, dont les coordonnées sont les suivantes :

Revenu Québec

Madame Frédérique Beaulieu-Asselin
Responsable de l'accès aux documents et de la
protection des renseignements personnels
3800, rue de Marly, secteur 5-2-3
Québec (Québec) G1X 4A5
resp-acces.revenu@revenuquebec.ca

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. : 3